



Laval, le 08/09/25

SAISON 2025/2026
SECRETARIAT VC/FC

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 Septembre 2025

Sous la Présidence de Dominique PÉARD

Présents : Dominique Péard, Laurence Ledoul, Aubin Sirou, Béatrice Douhet, Fabrice Chamare, Jean-Noël Lecossier, Alexandre Julien

Excusés : Servane Jarry, Florence Gaillard, Carole Leray

Absent : Vincent Delambily

- **Approbation du dernier Conseil d'administration**

Adopté à l'unanimité

- **Point financier : Béatrice**

Diffusion du prévisionnel 2025.

Points particuliers :

- 1- Réception cette semaine d'environ 10 k€ de la Ligue (réception équipe de France)
- 2- Licences supplémentaires au prévisionnel
- 3- Provision pour l'éventuel achat du matériel Hand Fauteuil

Suite accord avec nouveau cabinet comptable, le bilan 2022 est terminé. Le bilan 2023 en cours et 2024 à suivre. Les documents finaux devraient être disponibles fin de mois.

Nécessité de demander au cabinet la structure de son plan comptable pour saisie de nos lignes comptables en cohérence.

Rappel d'une "disponibilité" de 50 k€ à la Ligue pour financement éventuel de projets à mener par les Comités.

Coût de personnel : échanges autour de la formule contractuelle à mettre en place pour la mise à disposition de Jean-Karl GUILLET-DE PASSOS par Bonchamp.

Traitement des quelques clubs redevables au Comité. Pilotage Dominique.

Demande de la section Handball de Ste Thérèse pour renouvellement partiel des jeux de maillots.

- **Point COC Engagements : Fabrice**

2 nouveaux membres + 1 arrêt : COC constituée de 7 membres.

18 équipes séniors Masculins : 3 poules de 6 équipes en 2 phases. Début de championnat : 20/21 sept.

Mise en place des championnats Jeunes lors de la COC du 17 sept. Début de championnat : 27/28 sept.

- **Point recyclage arbitres : Alexandre**

Prochaine session en Mayenne : Samedi 20 septembre à Evron

Constat général de carence d'arbitres JA.

Nécessité de relancer les formations initiales dans les clubs.

- **Point CMCD : Aubin**

Prise en compte uniquement des exigences arbitrales.

Les exigences techniques et sportives sont en sursis cette saison.

6 clubs mayennais sont sanctionnés de points de pénalités.

- **Point ANS : Jean-Noël**

Une grande majorité des clubs demandeurs ont reçu une subvention ANS.

- Andouillé 1500
- Laval 1500 €
- La Baconnière 1500 €
- USM 2500 €
- US St Berthevin 2500 €
- MESLAY 3000 €
- Comité 8899 €

Une réforme des modalités d'attribution devrait être conduite cette année.

- **Projet achat fauteuils Comité : Jean-Noël**

Nécessité de faire des devis comparatifs d'achat ou location.

Projet de mise en œuvre à rédiger.

- **Proposition de mise à disposition de Manue / Guillaume**

Courrier de rappel à écrire et diffuser aux clubs.

- **A la rencontre des clubs : 3 à 4 dates à poser**

Rencontres de secteurs à mettre en place à partir de fin octobre.

- **Planning des interventions A. PARÉ / STE THÉRÈSE**

Organisation validée avec Ste Thérèse.

Mise en place en cours avec le Lycée Ambroise Paré.

- **MAD Bureau de Comité au Rugby**

Le bureau du Comité sera mis à disposition du Comité départemental du Rugby tous les jeudis matin suivant modalités entendues.

- **Soirée VIP à Evron le 08/11/2025**

Invitation (y compris conjoints) des :

- Présidents de clubs
- Récipiendaires de l'AG
- Membres des commissions

- **Journée Cohésion Ligue**

Pour information, la journée de cohésion de la Ligue se déroulera en Mayenne courant novembre.

- **AG des instances**

FFHB : 7/8/9 mai 2026 en Corse.

Ligue : 06 juin 2026. Lieu à définir.

- **Divers (Lunettes, Assurance, ...)**

→ **Rappel** de l'obligation de **port de lunettes** adaptées à la pratique sportive.

Le texte réglementaire se trouve dans le livret d'arbitrage dont voici ci-dessous le lien :

<https://www.calameo.com/ffhandball/read/0072751117c4abcab5600?page=1>

→ **Rappel** de l'importance de souscrire à l'**assurance fédérale**.

Lorsqu'une personne prend une licence, une option d'assurance est automatiquement incluse et cochée par défaut. **Il est fortement déconseillé de décocher cette option.**

👉 l'assurance est comprise dans le prix de la licence et constitue une protection essentielle en cas d'accident. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui, elle ne couvre pas les dommages subis.

ATTENTION aux clubs de ne pas décocher cette case par eux-mêmes, en cas d'incident, le président du club peut être tenu pour responsable, surtout si la licence a été prise à la place du licencié, sans son consentement éclairé.

Chaque prise de licence est traçable au sein de la FFHB, et toute anomalie peut engager la responsabilité du club, voire du président personnellement

→ Pour information, 8 clubs mayennais ont reçu le label fédéral "club labellisé".



Pour le Conseil d'administration.
Fabrice CHAMARE